



Communiqué de presse
Cayenne, le 27 juillet 2023

Orange lance son réseau 5G en Guyane

À la suite de l'obtention de l'autorisation d'utilisation de fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,4 – 3,8 GHz délivrée par l'ARCEP¹, Orange lance la 5G, dès le 1er août 2023, à Cayenne et Rémire-Montjoly.

Ce lancement 5G en 3,5 GHz apportera des débits jusqu'à 3 à 4 fois plus rapides que la 4G, pour répondre à l'évolution croissante des usages des clients. Orange remplit, de fait, son rôle d'opérateur leader, en accompagnant au mieux l'évolution des usages des Guyanais, leur permettant ainsi de bénéficier de la meilleure qualité de réseau possible.

La bande de fréquence 3,5 GHz est la seule qui permette une véritable expérience 5G. Elle offre un confort de navigation, une latence réduite, une vitesse de téléchargement quasi-instantanée et rend possible plusieurs usages data en simultané, et ce même en mobilité. Elle facilite également l'usage des objets connectés et l'accès à l'intelligence artificielle. En outre, c'est un puissant levier d'innovation et de compétitivité qui contribuera à accélérer la digitalisation des entreprises guyanaises.

Orange a choisi de couvrir, dans un premier temps, les zones déjà fortement sollicitées afin d'éviter tout risque de saturation dans le futur. L'opérateur a aussi fait le choix d'un déploiement 5G progressif et responsable pour assurer une connectivité mobile homogène et de qualité pour tous les Guyanais, où qu'ils se trouvent. Le déploiement se poursuivra dans les mois à venir, en tenant compte des contraintes géographiques et topographiques du territoire et dans le respect des obligations fixées par l'ARCEP. Kourou et Saint-Laurent du Maroni seront les prochaines villes à bénéficier de la couverture 5G.

Pour rappel, à la suite des procédures d'enchères organisées par l'ARCEP pour l'attribution de fréquences en Guyane, Orange avait remporté, en avril dernier, 10 MHz dans la bande 700 MHz et en juin, 60 MHz dans la bande 3,4 – 3,8 GHz, bande « cœur » de la 5G. En complément des fréquences de cette bande « cœur », Orange réutilisera également progressivement pour la 5G d'autres fréquences désormais moins utilisées telles que la bande 2100 MHz. L'opérateur détient un total de 144,8 MHz de fréquences, toutes bandes confondues².

¹ Décision n° 2023-1623 de l'Arcep en date du 25 juillet 2023

² Portefeuille des fréquences toutes bandes confondues : 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1,8GHz, 2,1GHz, 2,6GHz et 3,5GHz



A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 43,5 milliards d'euros en 2022 et 136 000 salariés au 31 mars 2023, dont 74 000 en France. Le Groupe servait 288 millions de clients au 31 mars 2023, dont 243 millions de clients mobile et 24 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business. En février 2023, le Groupe a présenté son plan stratégique "Lead the Future", construit sur un nouveau modèle d'entreprise et guidé par la responsabilité et l'efficacité. "Lead the Future" capitalise sur l'excellence des réseaux afin de renforcer le leadership d'Orange dans la qualité de service.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com et l'app Orange News ou pour nous suivre sur Twitter : [@orangegrouppr](https://twitter.com/orangegrouppr)

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.